



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe**



04145873

TRIBUNAL DE COMMERCE

08 -10- 2004

NIVELLES

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2004- Annexes du Moniteur belge

Dénomination : SERGE PRODUCTION

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Drève de la Chapelle, 3 - 1430 Bierghes (Rebecq)

N° d'entreprise : 457 627 390

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET DE
L'OBJET SOCIAL - ADAPTATION AU CODE DES SOCIETES -
RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

Texte .

Il résulte d'un procès-verbal clôturé par le notaire Michel **CORNELIS**, à Anderlecht, le vingt-trois septembre 2004, "Enregistré six rôles sans renvois au 1^{er} bureau de l'Enregistrement d'Anderlecht le 29 septembre 2004 vol. 33 fol. 91 case 1 Reçu: vingt-cinq euros (25 €) L'inspecteur Principal a.i. (s) R. DE HAES" que l'assemblée générale extraordinaire de la société a pris les résolutions suivantes :

1- Conversion en euros du capital social exprimé jusqu'à présent en francs belges pour deux millions six cent nonante-huit mille trois cent cinquante (2.698.350) francs, soit soixante-six mille huit cent nonante euros trente-cinq cents (66.890,35 €).

2- Modification de la dénomination sociale en **IMMO SERGE PRODUCTION**.

3- Rapport du conseil d'administration sur la proposition de modification de l'objet social; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 30 juin 2004.

4- Modification de l'objet social en remplaçant l'objet existant par le suivant:

"La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger:

- l'achat, la vente, l'échange, la construction, la démolition, la rénovation, la transformation, le lotissement, la mise en valeur, la location, la sous-location, l'exploitation, l'entretien et la gestion de maisons, appartements, bureaux, bâtiments industriels, terrains, terres et domaines et, de manière générale, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous fonds de commerce et droits et biens mobiliers; l'étude et l'élaboration de projets, le commerce de tous matériels et matériaux en rapport avec l'immobilier; la société peut prendre et donner à bail emphytéotique et autres, servir d'intermédiaire dans toutes transactions immobilières; elle peut souscrire tous emprunts et ouvertures de crédit, hypothéquer ses immeubles pour sûreté de tous emprunts, ouvertures de crédit et autres opérations de crédit, soit pour son compte, soit concurremment et solidairement avec d'autres sociétés ou personnes physiques, au profit de toutes sociétés et organismes de crédit ou de particuliers.

- la prise de participations dans des sociétés, tant en Belgique qu'à l'étranger;
- l'exercice de mandats d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non. Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant, en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement."

5- Insertion dans les statuts de l'obligation de désignation d'un représentant permanent personne physique par toute personne morale exerçant un mandat d'administrateur dans la société.

6- Insertion dans les statuts de la possibilité de prorogation des assemblées générales annuelles et extraordinaires.

7- Insertion dans les statuts de la possibilité de recours à la procédure écrite simplifiée pour les assemblées générales.

8- Coordination des statuts suite aux résolutions prises et adaptation au code des sociétés.

9. § Renouvellement du mandat des administrateurs actuellement en fonctions Messieurs Serge HULSMANS, numéro national 640709 523 18, et Philippe HULSMANS, numéro national 671130 395 92, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de deux mille dix.

§ Renouvellement des mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de Monsieur Serge HULSMANS jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de deux mille dix.

10. Nomination pour mandataire spécial, avec faculté de substitution et de subdélégation, de la société privée à responsabilité limitée J. JORDENS ayant son siège social à 1210 Bruxelles, Rue du Méridien, 32, et/ou Madame Veerle VAN DEN STEEN, demeurant à 9402 Meerbeke, Valleistraat, 17, les deux mandataires pouvant agir séparément, pour effectuer toutes démarches et formalités qui seraient nécessaires du chef des résolutions prises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait analytique.

Michel Cornelis, notaire.

Déposé: expédition du procès-verbal avec rapport du conseil d'administration et statuts coordonnés.